

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUIN 2016**

L'an Deux Mil Seize, le 6 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 représentés : 2 votants : 15

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 31 mai 2016

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Madame Monique DA COSTA a donné pouvoir à Laurence TICHON  
Monsieur André WUILLOT a donné pouvoir à Damien BONNETON.

**ORDRE DU JOUR :**

- Vente ADIS – Ilot E
- Redevance d'occupation du domaine public 2016
- Budget commune : Décision modificative n°1
- Attribution subvention PTCH
- SDH – rétrocession voirie Lotissement Les Monts du Matin
- Commissions et délégations extra-communales
- Informations et Questions diverses

Madame Françoise CELERIEN a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 MAI 2016 EST APPROUVE A  
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations (Attribution du logement T4 rue de la Fontaine, Demande de subvention).

#### ***Vente d'un terrain - ADIS – Section AK n°322 et n°321***

Bruno VITTE explique que l'aménagement du Lotissement des Marnes se poursuit favorablement. Il est donc envisagé de vendre les parcelles section AK n°322 et n°321 pour une superficie globale de 2 115 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune d'Hostun.

ADIS a un programme relatif à l'ilot E pour la construction de 13 logements collectifs.

Le prix proposé est de 150 000 € HT.

Maître DE GESTAS, Notaire à Romans-sur-Isère est chargé de rédiger l'acte de vente.

#### ***Redevance d'occupation du domaine public***

Chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, les montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunication sont revalorisés. A titre d'information, la redevance pour l'année 2015 s'élevait à 990,31 €.

Par conséquent, le conseil municipal fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunications au taux maximum, à savoir pour l'année 2016 à 954,84 €.

#### ***Budget Commune : Décision modificative n°1***

Jeannine FOURNAT, Adjointe aux finances, informe que la préfecture de la Drôme a demandé la passation de certaines écritures pour modifier certaines lignes budgétaires sur le budget communal. Ces opérations permettront de rétablir le montant des emprunts.

#### ***Attribution subvention association***

Jeannine FOURNAT explique aux conseillers que l'association PTCH (pétanque) sollicite le versement d'une subvention afin de contribuer à l'achat de mobiliers.

Il est décidé d'octroyer la somme de 110 € à cette association.

#### ***Demande de subvention – Travaux sur bâtiments communaux***

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés au sein de divers bâtiments communaux pour un montant total HT estimé à 38 725,00 €. La réception tardive de différents devis amène le conseil municipal à demander l'annulation et le remplacement de la délibération prise lors de la séance du 2 mai dernier.

A ce titre, la commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale 2016.

#### ***Attribution logement communal***

Jeannine FOURNAT rappelle que Madame ABONNENC-HAMDAOUI Isabelle va libérer prochainement le logement communal T4 situé 2 rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 15 juillet 2016. Le loyer est fixé à 561 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

#### ***Informations diverses***

**\* SDH – rétrocession voirie Lotissement Les Monts du Matin :**

Suite à la réception d'un courrier provenant de SDH, il est proposé à la commune la rétrocession de l'ensemble des parties communes relative au Lotissement les Monts du Matin.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec eux pour exposer les modalités de cette démarche.

**\* RD 532 – Calibrage :**

Bruno VITTE fait lecture d'un courrier destiné au Conseil départemental de la Drôme, Service Direction des déplacements, afin de leur exprimer nos différentes remarques concernant le futur aménagement réalisé le long de la RD532. Il le soumet au conseil municipal avant son envoi. L'assemblée approuve le contenu de celui-ci.

**\* Commissions et délégations extra-communales :**

Bruno VITTE indique qu'il est nécessaire d'être présent aux différentes commissions que l'agglomération organise pour représenter la commune. A cet effet, une liste succincte des commissions a été établie avec un référent :

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
<b>Ordures ménagères</b>	CHARVIN Roger	
<b>Economie</b>	VITTE Bruno	
<b>Sport et Culture</b>	ORARD Véronique	
<b>Assainissement</b>	TERPANT François	VILLARD Benoit
<b>Urbanisme et SCOT</b>	TICHON Laurence	
<b>Enfance et Jeunesse</b>	CELERIEN Françoise	DA COSTA Monique
<b>Finances et CLECT</b>	FOURNAT Jeannine	
<b>Eclairage public et voirie</b>	ROSAND Jean-Paul	
<b>VRD</b>	ROSAND Jean-Paul	VILLARD Benoit
<b>Environnement</b>	VITAL DURAND Tony	TICHON Laurence
<b>Sécurité</b>	WUILLOT André	

**\* Rénovation de la Mairie :**

Laurence TICHON indique que le secrétariat de Mairie va déménager à la salle de Fontaine à partir du 11 juillet prochain.

*La séance est levée à 23 heures 30.*

Prochaine réunion le Lundi 4 juillet 2016 à 20h30